



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15791*
10 juin 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

Le document figurant en annexe à la présente note, qui contient une déclaration des Seychelles sur le point de l'ordre du jour intitulé "La situation en Namibie", qu'examine actuellement le Conseil de sécurité est distribué à la demande du Représentant permanent des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies.

UN LIBRARY

JUN 14 1983

CONFIDENTIAL

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Annexe

Declaration de M. Gioviennalla Gonthier, Représentant permanent
des Seychelles auprès de l'Organisation des Nations Unies, sur
le point de l'ordre du jour intitulé "La situation en Namibie"

Monsieur le Président,

La République des Seychelles souhaite réaffirmer sa solidarité avec le peuple namibien en lutte pour l'autodétermination. Il faut que le peuple namibien puisse décider librement de son propre avenir; son avenir est, en fait à ce prix.

Monsieur le Président,

Je n'apprendrai pas à cette auguste Assemblée qu'en 1978, la résolution 435 a fixé les conditions dans lesquelles le peuple namibien pourrait décider de son propre avenir, à savoir par des élections libres et régulières, basées sur la représentation proportionnelle, afin de ne pas frustrer la tendance dominante en Namibie. Cette résolution 435 représente l'aboutissement de près de quatre décennies d'efforts de la part de l'Organisation des Nations Unies. Pendant quatre décennies, l'Organisation a défendu avec constance le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance. Et pourtant, le peuple namibien attend toujours que la résolution 435 soit appliquée et que ses droits inaliénables soient respectés. Il attend parce que quelques membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas disposés à prendre les décisions qui s'imposent. Il attend pour la simple raison qu'on a soulevé une question étrangère au problème, à savoir le retrait des troupes cubaines de l'Angola. Or cette attente a des conséquences tragiques car elle entraîne une recrudescence formidable de la violence, des souffrances innombrables et la perte de nombreuses vies humaines. Le peuple namibien est patient. Il a attendu 100 ans avant d'engager la lutte pour son indépendance. Mais du jour où l'indépendance aura coûté ne fût-ce que la mort d'un seul enfant namibien, cette attente aura été trop longue.

La principale raison de cette attente qui se prolonge tient au lien qu'on a voulu établir entre l'indépendance de la Namibie et la présence des forces cubaines en Angola. Sans aucun doute, des intérêts étrangers ont contribué à affirmer ce lien, peu soucieux du fait qu'une telle affirmation réduit à l'absurde la notion de souveraineté. En effet, comment l'Organisation des Nations Unies peut-elle d'un côté soutenir le droit de la Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance et de l'autre le refuser à l'Angola? Contrairement aux troupes sud-africaines, les forces cubaines stationnées dans la République populaire d'Angola s'y trouvent à l'invitation du gouvernement de ce pays, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies. On a l'impression parfois que la main droite ignore ce que fait la main gauche. Il se pourrait que la façon la plus constructive de faire avancer la question de Namibie soit ne de pas s'en mêler et de laisser le peuple namibien décider lui-même de son avenir.

Le fait que la question de la libération de la Namibie ait été liée à une question qui relève de l'exercice par l'Angola de son droit à la souveraineté a gravement compromis le développement de relations harmonieuses et pacifiques dans la région. La vie économique et politique devient chaque jour plus instable et ce sera vrai tant que le lien pernicieux qui en est la cause n'aura pas été aboli. L'agression qui a eu lieu récemment au Mozambique montre bien que la volonté d'imposer le retrait des troupes cubaines de l'Angola comme condition préalable à la libération de la Namibie est une perfidie. Sinon, comment se fait-il que l'on n'ait pas aussi posé comme condition préalable à la libération de la Namibie le retrait des troupes sud-africaines? Je voudrais rappeler au Conseil que depuis l'invasion de l'Angola par l'Afrique du Sud en 1975, on a assisté à une intensification de l'emploi d'unités spéciales pour envahir ce pays et d'autres, dont le mien, au mépris des frontières, en faisant parfois passer ces unités pour des mercenaires. Mais nous sommes pour la plupart suffisamment intelligents pour ne pas être dupes de l'Afrique du Sud.

Dans ce climat particulièrement lourd, on oublie bien souvent une chose, le pays lui-même, la véritable Namibie, qui continue d'exister derrière le voile épais des discours et des contre-vérités. Alors que les débats se poursuivent ici et à Washington, ce peuple qui souffre attend d'être rendu à la lumière, qui permettra au monde extérieur d'en avoir une perception plus claire, mais surtout qui lui permettra de se redécouvrir lui-même. Je répète : de se redécouvrir lui-même. Si nous voulons voir ce jour - et la République des Seychelles espère sincèrement qu'il est proche - il ne nous faut plus parler mais agir et c'est dans cet esprit que nous apportons notre appui sans réserve au rôle que joue le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la Namibie.
